



SNUipp-FSU Orléans-Tours

Paul Agard

Secrétaire

à

Madame la Rectrice Académie Orléans-Tours

A Saint Avertin le 10 septembre 2018

Objet : Rendez-vous de carrière et avis pour les enseignants du 1er degré.

Madame la Rectrice ;

Nous vous sollicitons sur la question des avis que viennent de donner les Inspecteurs d'Académie dans le cadre des rendez-vous de carrière.

Les nouvelles modalités pour ces rendez-vous de carrière, dans le cadre du PPCR, se sont mises en place en remplacement de l'ancien dispositif des promotions pour la classe normale. Ainsi, avec l'ancien système à 3 vitesses, et en fonction des notes et des fréquences des inspections, un collègue pouvait mettre 10 ans de plus qu'un autre pour atteindre l'échelon 11. De nombreux collègues saisissaient les Inspecteurs d'Académie suite à une inspection, une note ancienne, une différence importante entre les grilles de 2 départements...

Les nouvelles modalités dans le cadre du PPCR limitent l'avancement rapide à 1 an pour 2 échelons et pour 30% des promouvables : ainsi il faudra maintenant entre 24 et 26 ans (au maximum) pour atteindre l'échelon 11. Les temps des rendez-vous de carrière et les grilles de compétences utilisées par les Inspecteurs de l'Education Nationale sont maintenant définis dans un cadre national.

Nous vous rappelons que le SNUipp-FSU revendique l'avancement le plus rapide et à la même vitesse pour toutes et tous.

Notre question et notre demande portent sur les modalités qui ont amené les Inspecteurs d'Académie à formuler leurs avis. Les premiers retours nous font remonter de nombreuses incompréhensions : des collègues ayant validé toutes les compétences ont un avis "à consolider" et d'autres avec des compétences validées en nombre identique ont un avis "excellent" ou "très satisfaisant" par exemple.

Nous souhaitons connaître les critères qui sont pris en compte pour déterminer ces avis pour un traitement en toute transparence et équité des promotions.

Des grilles départementales existaient auparavant et permettaient de définir la note arrêtée par les IA au regard de l'appréciation des Inspecteurs de l'Education Nationale.

Nous souhaitons avoir communication de ces nouvelles modalités et de cette grille si elle existe.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard

Pour le SNUipp-FSU ORLEANS-TOURS